

<http://www.lamaisondelaautonomie.com/decisions-medicales-entre-tensions-et-confits-intrafamiliaux-developper-loutil-daide-a-la-decision-familiale/>

Je lis des phrases qui me hérissent :

Parmi les principaux facteurs qui sous-tendent les conflits intrafamiliaux et les différents aspects :

La désignation de la personne de confiance comme seul interlocuteur direct du médecin, au sein du groupe familial, génère chez les autres membres de la famille un sentiment de non reconnaissance de leur place et rôle en tant que parents, enfants, conjoints ou proches de la personne malade.....

Justement, le dr Kouchner a institué la personne de confiance (qui n'a aucune raison de faire partie du cercle familial trop proche) pour que les médecins et les familles, y compris en désaccord, puissent respecter les vœux de l'intéressé sur sa vie, sa santé, sa mort : ses directives anticipées, légalisées par le Dr Leonetti en 2005.

Ce qu'il faut ajouter à la loi actuelle, ce qui manque maintenant, c'est le pouvoir de cette personne de confiance, qui devrait être le mandant du pouvoir de décision du malade, lorsque celui ci ne peut plus s'exprimer.

De plus, du fait des différences liées à l'âge et à l'évolution individuelle de chacun, les membres de la famille ne partagent pas les mêmes points de vue, ni les mêmes perceptions et voient différemment les événements.

Des avis divergents entre eux les modes de prise en charge ou le choix de vie pour la personne malade aggravent ces crises assourdies ou manifestes.

On n'y peut rien, les familles désunies voire hostiles entre membres sont la large majorité, ne rêvons pas. Nous sommes des individus dès lors que nous sommes majeurs et nous mettons en place nos propres valeurs.

Pour moi, « famille, je vous hais », est et reste d'actualité.

Il existe un autre aspect, **celui du respect de la dignité de la personne** ce qui signifie également, celui de l'attachement au système de valeurs et de croyances familiales.

Pourquoi la dignité de la personne serait-elle attachée à un système de valeurs qui ne serait pas le sien ?

Mon système de valeurs peut être très éloigné du milieu où j'ai grandi.

Pourquoi devrais-je être attaché à un système de croyances familiales (ça veut dire quoi exactement ? Que tous les membres d'une même famille croient la même chose???) que j'ai rejeté ?

.....

Donc, quand la prise en charge est encombrée de tensions émotionnelles, le conflit décisionnel associé au conflit lié à la place et au rôle de chacun, cristallisent les rapports de forces.

Il n'y a qu'une seule solution : Le judiciaire.

Aucune alternative extrajudiciaire n'existe aujourd'hui....

PARCE QUE LA LOI EST MAL FAITE, IL FAUT LA CHANGER

elle ne permet pas que la personne de confiance dûment désignée soit le mandant au sujet de la santé, qui a tout pouvoir décisionnel sur la santé de la personne qui l'a mandaté, et qui a donné ses consignes dans ses directives anticipées, papiers qui devraient être obligatoires pour tout adulte responsable, encouragé par les médecins :

en cas d'accident me laissant dans un état de santé mauvais et incurable, je dois en tant qu'adulte responsable y avoir réfléchi et pouvoir dire les soins que j'accepte et refuse selon ma propre éthique de vie, ma philosophie de vie, mes idées sur le système de santé actuel, mon état de santé, au cas où je ne pourrais plus m'exprimer.

La médiation en tant qu'outil d'aide à la décision pourra favoriser une culture de la paix familiale qui préviendra et aidera à la résolution des conflits décisionnels par la construction du dialogue et de la négociation. Ainsi, il est clair qu'aujourd'hui, **face au progrès de la médecine dans le champ gériatrique et les soins palliatifs, la médiation familiale devient incontournable.**

Désormais, le système de soins et de santé doit faire face à cette réalité :

une organisation familiale harmonieuse, qui permet à l'environnement familial du patient d'assurer son rôle primordial, nécessite **un soutien à la reconstruction de l'unité familiale.**

JE NE SUIS PAS DU TOUT EN ACCORD AVEC CELA :

Pourquoi voudrait-on une unité familiale par rapport à la mort d'un de ses membres, et où la famille commence, où elle s'arrête ?

Pour moi, la famille d'un adulte est celle qu'il a construit avec femme et enfants, ou en célibataire avec ses amis.

Ses parents sont déjà de la famille éloignée, qui ne doit en rien influencer les décisions de santé qui le concernent.

Dans le cas de V Lambert, le drame est qu'il n'avait rien écrit, et que notre société ne se contente plus de la parole donnée, elle veut des preuves écrites, système kafkaïen, mais...

Il faut que les médecins ne tiennent pas compte des parents d'un adulte qui a formé sa propre famille en quittant celle des parents, et dont l'éthique était visiblement opposée à celle de ses parents.